

LE BULLETIN DE LA FERME LA LOI POUR TOUS

DROITS DU PROPRIÉTAIRE.—(Réponse à J. P. J.)—Une église est construite sur mon terrain, mais le public s'en sert. Aujourd'hui un fabricant de beurre vient chez moi pour se procurer de la glace; ai-je le droit de l'empêcher de se servir sur ma propriété, ou moi-même le fabriquer de la glace pour la vendre dans la municipalité.

R. Nous ne comprenons pas très bien comment il se fait qu'une église sur le terrain de notre correspondant soit tout de même à l'usage du public. Y a-t-il eu une concession de fait par notre correspondant, soit à la municipalité, ou à quelque autre pouvoir public, faisant entrer ainsi son église dans le domaine public. S'il est vrai que le public a le droit de se servir de cette église pour d'autres fins, nous ne voyons pas pourquoi quelques-uns ne pourraient pas y manifester de la glace.

Si, d'autre part, le public entre chez notre correspondant, sans sa permission, et il ne s'agit en l'espèce que d'une simple tolérance et non d'une servitude créée suivant la loi, il est évident que le propriétaire peut toujours s'opposer à ce que d'autres personnes se rendent maître chez lui, ou diminuent en quelque sorte les biens qui lui appartiennent, et que seul il peut exercer.

C'est à notre correspondant, avec les renseignements que nous lui donnons ici, à tirer les conclusions qui doivent naturellement découler de la situation légale dans laquelle il se trouve.

Pour conclure, et être plus clair, disons:

1. Notre correspondant n'a pas le droit d'empêcher le public de faire l'usage qu'il voudrait de l'église, si cette église et les terrains qui l'avoisinent ne sont pas sa propriété, ou qu'il a donné une servitude sur cette église et les terrains adjacents.

2. Dans le cas où notre correspondant n'a donné de droit à personne, par écrit, d'entrer sur sa propriété et d'user de l'église, il est clair qu'il peut s'opposer à ce que toute personne passe chez lui ou se serve de sa propriété, sans sa permission, et qu'il peut même réclamer des dommages, à tous ceux qui voudraient se rendre maître malgré sa défense.

CONTRAT DE MARIAGE ET CLAUSE AU DERNIER VIVANT.—(Réponse à J. V.)—Q. Je possède un contrat de mariage où nous sommes mariés en communauté de biens; ce contrat détermine une clause où il est dit que tous les biens des époux appartiendront au dernier vivant, sous une condition spéciale.

Je voudrais savoir d'abord ce que veut dire les mots "Légataire universel".

Dans le cas de la mort du mari l'épouse survivante aura-t-elle des droits, et quels seront ses droits et ceux de ses enfants?

Dans le cas d'un second mariage, la femme aura-t-elle certains droits, bien que le contrat de mariage déclare que, advenant le cas d'un second mariage, tous les biens redeviendront la propriété des enfants.

Enfin, la veuve, en vertu de son contrat de mariage, qui paraît être obligée de vivre avec un de ses enfants, serait-elle obligée d'aller demeurer avec eux, advenant le cas de décès du mari; et aurait-elle le droit de garder une certaine somme de \$500.00, montant d'une assurance que le père a donnée à sa femme, au moment du mariage.

R. D'abord, nous dirons ici qu'est-ce que le Code Civil entend par légataire universel. Ce mot désigne la personne à laquelle le testateur laisse tous ses biens meubles et immeubles, avec ou sans condition. En vertu du contrat de mariage dont il est question ici, la clause qui donne au dernier survivant tous les biens meubles et immeubles, fait de l'époux survivant le légataire universel de celui qui est décédé.

Advenant la mort du mari par exemple, comment les biens seront-ils divisés, attendu qu'il y a des enfants du mari et que les époux sont communs en biens. Lorsque les époux sont communs en biens, en vertu d'un contrat de mariage, ils se trouvent mariés sous le régime que le Code civil appelle le régime de la communauté conventionnelle. Si l'un des époux vient à mourir, le survivant a le droit d'exiger d'abord que les dettes de la communauté soient payées à même tout ce qui tombe dans la communauté; ensuite, en vertu de l'article 1361 du Code civil, les biens se divisent en deux parties, la moitié va aux enfants, et l'autre moitié retourne à l'époux survivant; voici en effet ce que dit l'article 1361: "Après le prélèvement fait, et les dettes payées sur la masse, le surplus se partage par moitié entre les époux ou ceux qui les représentent".

Donnons un exemple: le mari et la femme ont un contrat de mariage et sont communs en biens, mais il n'existe pas de testament. Après la mort du mari les biens de la communauté s'élèvent à \$2000.00; on constate qu'il n'y a pas de dette. Les biens se divisent donc, à ce moment, de la manière suivante: la somme de \$1000.00 deviendra la part de la femme, et l'autre montant de \$1000.00 deviendra la part des enfants.

Mais s'il existe un testament ou une clause du contrat de mariage par lequel les époux se font donation mutuelle de leurs biens, l'épouse, au lieu d'hériter seulement de \$1000.00, héritera des \$2000.00. En adaptant toujours notre exemple avec le cas de notre correspondant, et en tenant compte de la clause où il est dit que le second mariage enlèverait ses droits à l'épouse qui le contracterait, voici comment se diviserait la succession, dans le cas d'un second mariage. Nous avons dit que la succession était de \$2000.00; la femme survivante, en contractant un second mariage, sera donc obligée de rendre compte aux enfants d'un montant de \$1000.00, c'est-à-dire de la part de son mari, dans la succession, part dont elle serait restée propriétaire, si elle ne s'était pas remariée.

Reste donc à savoir maintenant si la femme qui doit vivre avec un de ses fils pour jouir des biens de son mari, après la mort de ce dernier, sera obligée d'aller vivre avec un de ses fils, pour garder les avantages de son contrat de mariage. En nous référant au contrat de mariage en question, nous voyons que "le survivant des époux devra garder avec lui, sur le bien paternel, celui des garçons, tant des deux premiers mariages du futur époux que du présent mariage, qui lui conviendra le mieux, et en faire son donataire général. Cette clause n'oblige aucunement la femme, au cas du décès de son mari, d'aller vivre avec un de ses garçons, mais elle est obligée d'inviter l'un d'eux à venir avec elle, sur la terre paternelle; si aucun d'eux n'y consent, il est clair que cette clause n'oblige plus la femme, car à l'impossible nul n'est tenu.

Notre correspondant nous demande ce que devra faire la femme, de l'assurance que le mari a prise en sa faveur, advenant le cas où le mari décéderait. Il est clair qu'il ne peut y avoir de difficulté à ce sujet, puisque la femme est légataire universel, c'est-à-dire qu'elle a tous les biens meubles et immeubles de son mari, elle est aussi propriétaire des cinq cents piastres d'assurances prises en sa faveur. Mais advenant le cas où la femme contracterait un second mariage, nous croyons que deux cent cinquante piastres, sur le montant de cette assurance devraient être distribuées entre les enfants, en même temps que la part du mari défunt, c'est-à-dire la moitié

VOLUME XIII, PAGE 780 Achetez et vendez par le moyen des petites annonces

DIVERS

VOULEZ-VOUS RIRE.—Demandes Orales du mariage, 10 cents, avec catalogue français; farces, monologues, chansons, livres rares, curieux, magie. Edg. Hartman, 4836 Saint-Denis, Montréal, I.N.O.

AGENTS.—Nous offrons une position permanente avec retour hebdomadaire dans la vente de nos marchandises, comprenant: articles exclusifs d'arbres rustiques, arrachés à la commande du client, racines en entier. Equipement attirant fourni gratuitement. Conseils personnels. Une bonne chance pour gagner de l'argent. S'adresser à Luke Frères Limitée, Montréal.

AGENTS DEMANDES.—200% de profits à vendre nos nouveaux livres d'aiguilles se vendant à première vue. Aussi aiguilles patentes appelées aiguilles d'aveugles. Echantillons avec proposition avantageuse sur réception de 250, en timbres ou en argent. Adresses CHICAGO TRADING CO., No 20, St. James Street, Montréal, Canada. 8 Oct. 2-12-15-25.

ARBRES A VENDRE.—Assortiment considérable d'arbres d'ornement de toutes espèces rustiques à la province. Pour prix, adressez-vous à Odilon Bédard, 25 Richard, Joliette, P.Q. 46-48P55

A VENDRE.—Un moulin à vent qui a servi six mois, dernier modèle. Conditions faciles. Théodore Dussault, Donnacona, comté Portneuf, P.Q. B-48

CHASSEURS.—Je prends de 45 à 60 renards par 4 à 5 semaines. Je puis enseigner à tout lecteur de ce journal comment le faire. Ecrivez pour avoir renseignements. W.-A. Hadley, Stanstead, Qué. 6-at-20-6-P06

CHASSEURS.—J'ai pris 62 renards en trois mois. Méthode garantie O.K. pas piège, pas poison. Ecrivez-moi pour connaître prix de ma méthode. O. Sauvé, chasseur, Hemmingford Vte 3, comté Huntingdon. 43-49P05

"CLIPPERS" aiguisés.—J'aiguise tous genres de ciseaux pour le prix de 55 centimes. Faites envoi par maille. Travail garanti. Amable Lavoie, Pierreville, Cte Yamaska, P.Q. B-48

CHASSE AUX RENARDS.—castors, martre, vison, etc. Recettes pour préparer les meilleurs appâts et manière de tendre les pièges, avec illustrations. 50c. chez J. Bélanger, 120 Richelieu, Québec. 25m-2-déc.

DAMES DEMANDES.—pour couture facile et légère chez elles, travail de loisir ou permanent, bon salaire, travail envoyé à l'importeur quel endroit frais payés. Timbre pour détails. National Manufacturing Co., Montréal, P.Q. 47-49 P 75

HOMME DEMANDE.—Pour nous représenter dans leur paroisse et conduire notre agent général pour la vente de notre paratonnerre "Security". Un cultivateur ou un agent de machines aratoires de préférence. Security Lightning Rod, Co. Reg., 100 31ème Avenue, Québec. 5-8 P05

BULE DU PAYS.—Le plus puissant tue-douleurs du rhumatisme, névralgie, lumbago, sciaticque et toute autre douleur externe. 2 grandeurs: 25 et 50 cents. Laboratoire Rankin: Kedgewick N.B. J. N. O. .05

MESDAMES.—Pris et duvets superflus sont nés pour toujours par Gypsis, produit importé de Paris. Employé par toutes les actrices. Ecrivez pour notice gratuite avec attestation. French Laundry, Dept. R., boîte postale 100, square 184 New-York, U.S.A. 49-51x00

VETEMENTS.—Bottines, jambières, culottes, chemises, imperméables, couvertures de lit, selles, tentes, provenant du surplus de l'armée. Catalogue, sur demande, J.-L. Vanasse, Limitée, 204 ouest, Notre-Dame, Montréal. 27-at-12-6-fs P05

VENDEURS.—Engagez-vous dans un commerce profitable à commission, appartenant à vous même. Chaque propriétaire est un client ou le deviendra. 900 variétés d'arbres rustiques. Echantillons gratuits. Retour chaque semaine. Equipement complet: conseils donnés gratuitement. S'adresser à la Cie Pépinière Dominion, Montréal.

PIECE DE RECHANGE.—Toujours prêts à vous fournir toutes les parties de réparations (pièces neuves ou usagées) au plus bas prix et convenant à toutes marques d'automobiles. Automobile Limitée, 332 Sanguinet, Montréal, P.Q. J. N. O.

25 POUSSINS D'UN JOUR GRATUITS.—Aux lecteurs qui recrutaient d'ici le 15 décembre 1925, 10 abonnements nouveaux au "Bulletin de la Ferme", l'Union Expérimentale, de Québec, Chemin Ste-Foye expédiera franco, 25 poussins R.I.R. ou f. P. gratuitement—Une offre exceptionnelle. Prof.

"A VENDRE"
Agneaux Shropshire enregistrés. Veaux Ayrshires provenant de vaches qualifiées pour le Livre d'Or. Renseignements fournis sur demande. S'adresser aux RR. PP. TRAPPIERS, La Trappe, Qué.

des biens de la communauté que le mari avait donnés à sa femme par son contrat de mariage, et qui, en vertu du même contrat de mariage, doivent être remis aux enfants, si la veuve se remarie.

Pour terminer, ajoutons que la femme c'est pas obligée de rendre compte aux enfants, si elle ne contracte pas un second mariage, à l'exception qu'elle doit leur payer les sommes qui lui sont fixées par son mari, dans le contrat de mariage.



OEUFS ET VOLAILLES A VENDRE

DEMANDE.—Volaille de toutes espèces, oeufs frais, beurre de ferme, etc.. Ecrivez pour avoir catalogue de prix. Gann, Langlois & Compagnies, Limitée, Montréal, P.Q.

A VENDRE.—Poulettes Rhode Island Rouge, provenant de bonnes pondeuses sélectionnées, nées en mai, \$2.50 le couple. S'adresser à Théodore Landry, St-Anselme, comté Dorchester. 48-50 P06

A VENDRE.—Cochets Rhode Island rouge provenant de très bonne pondeuse sélectionnée et pure race au prix de \$2.00 Oies africaines et dindons blancs, jeunes et vieux au prix de \$5.00 pièce. Aussi très beau plant de framboisier à \$7.50 le cent pieds. Honoré Armand, Grondines Est, comté Portneuf, P.Q. 46-48P56

A VENDRE.—Cultivateurs qui désirent acheter pour votre argent 20 beaux cochets Plymouth Rock barres provenant d'un troupeau sélectionné chaque année, \$2.00 chaque. Belles femelles Yorkshire de l'année et d'un an et demi. Prix raisonnable. Thomas Trépanier, St-Ludger, cte, Frontenac, P.Q. B-48

COCHETS Plymouth Rock barres à vendre à \$5.00 le couple, provenant de bonne pondeuse nées le 15 avril. S'adresser à Philias Leroux, Les Cèdres, Bte. 10, Cte, Soulanges B51

COCHETS R. I. C. S. à vendre avec ou sans pedigree. Plusieurs ont été primés aux expositions. Satisfaction garantie. S'adresser à Alex. Fournier, fils Adélaïde, Montmagny, P.Q. B-48

COCHETS WYANDOTTE blancs et chamois. Sujets d'exposition et de lignée de pondeuses à \$4.00. Canaris Roux à \$2.00 l'unité Oies Toulouse. Anatole Fontaine, St-Guilhem-d'Upton, Cte Yamaska. B-49

COCHETS! COCHETS! COCHETS!—Plymouth Rock barres. Wyandottes blancs. Rhode Island rouges, éclos en avril et provenant de mes meilleures pondeuses. Prix: \$2.00, livrable en septembre. \$2.50 en octobre. Emile Robillard, Javeltrie, Comté Berthier. 10 sept 17 fs X 75

DINDES BRONZES.—Race pure, éclos en mai, coqs 22 lbs. \$10.00, femelles 14 lbs. \$6.00 S'adresser à W.-J. Burns, St-Basile, Cte Portneuf, P.Q. 49-50 P. 05

DINDES BLANCS de la Hollande et dindes Bronzées, très beaux sujets à vendre à \$5.00 et \$6.00 aussi cochets et poulettes Plymouth Rock Barres, et Rhode Island rouges, prix \$2.00 et \$3.00. S'adresser à Mme Alph. Guite, Maria cte, Bonaventure. 49-50 P. 57

JEUNES DINDONS BRONZES.—reproducteurs de qualité supérieure. J'ai une vingtaine de sujets à \$6.00 chacun. Commandes à bonne heure pour profiter du choix. Louis Goulet, Saint-Gervais, Bellechasse. B 47-49 P 5.

LEGHORN BLANCS 14 poulettes et un cochet \$18.00. Cochets chanteclere et R. I. R. \$2.50 à \$3.50. Dindons bronzés, canaris Pékin. Incluez timbre pour réponse. Frère du Sacré-Cœur, Arthabaska, Ont. 48-49 P05

PLYMOUTH ROCK BARRES.—Sujets pour reproduction provenant des meilleures lignées de pondeuses d'hiver au collège MacDonald de J.-W. Clark, sélectionnées au nid à trappe et d'un record de 200 à 250 œufs. Cochets d'avril \$2.50 à \$4.00 chacun. Poulettes \$2.50 à \$3.50 chacune. Poules d'un an prix suivant record, J.-D. Bégin, St-Gérard cte, Wolfe, P.Q. 49-50 P76



**ANIMAUX
A
VENDRE**

A VENDRE.—Quatre taures Ayrshire dont deux de 1½ et deux de 2 ans donnant veau au printemps. Troupeau accredité, et mères qualifiées. S'adresser à C.E. Fournier, B. P. 243, Montmagny, P.Q. 47-48 P 5

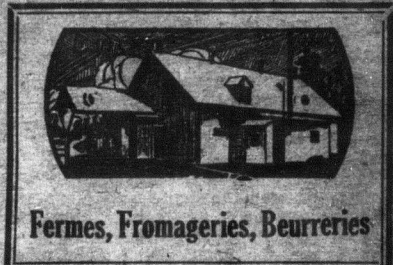
HOLSTEIN à vendre à bonnes conditions. Une bonne vache de deux ans et demi ainsi qu'un magnifique veau mâle du mois d'avril. Plusieurs femelles de tout âge tous issues d'excellentes laitières enregistrées et accreditées. Une belle pouliche perchonne noire enregistrée née du mois de juin 1925. Pour autres renseignements s'adresser à Arthur Roy, Ste-Perpette, comté Nicolet, P.Q. B47-41

LE BETAIL ENGRAISSE PLUS VITE.—Les vaches donnent également plus de lait quand décaisées. Rapporté de 15 à 20% de plus par quintal que les animaux avec cornes. Recommandé par le gouvernement fédéral. Employez le DECORNEUR KEYSTONE. En vente chez votre marchand de ferronnerie, ou écrivez directement à Keystone Dehorner Co., 219½ Robert St., Toronto.

RENARDS ARGENTES.—Excellents sujets pour fin de reproduction, assortiment considérable. Prix intéressants. Ecrire à Alfred Tremblay, Baie Saint-Paul, cte. Charlevoix P.Q. B 57

TAUREAU JERSEY enregistré âgé de 9 mois descendant d'une bonne laitière. S'adresser à Arthur Blanchet, St-Christophe, cte. Arthabaska, P.Q. B 48

3 DECEMBRE 1925
ENVOYEZ NOUS VOS
**VOLAILLES, GIBIERS, OEUFS
BEURRE ET PLUMES**
NOUS ACHETONS EN TOUT TEMPS
Demandez nos prix-nous les garantissons
une semaine à l'avance
P. POULIN & COMPAGNIE-LIMITÉE
Maison établie depuis au-delà de 60 ans
36-39 Marché Bonsecours - Montréal



Fermes, Fromageries, Beureries

A VENDRE.—Magnifique terre de 165 arpents, située sur la route nationale Drummond ville-Sherbrooke, à 8 arpents de l'église, avec sucrerie de 1,000 érabes, avec bûcheron "Champion", la moitié en culture, terre forte, et l'autre en bois. Cause de vente: succession. Conditions faciles. S'adresser à Dame Yve Aimé Benoit, N.-D. du Bon Conseil, cte. Drummond B-48

A VENDRE.—Fabrique de beurre et fromages, capacité 8,000 lbs de lait, équipement No. 2119, améliorations modernes centrifuge et pasteurisateur neufs, situé à 3 milles du village de Saint-Cyrille et aussi une maison. Vente cause de main d'œuvre. Conditions, s'adresser à Mr. Napoléon Cabana, St-Cyrille de Windover, cte Drummond P-48

HOTEL DE CAMPAGNE.—Sur la route Nationale, à vendre bon marché, 18 chambres meublées. S'adresser à Onil Hébert, St-Germain de Grantham, P.Q. B-48

PROPRIETE de rapport des mieux situées à Montréal à échanger pour bonne terre avec roulant. En écrivant veuillez donner détails complets de votre terre. A. Lafrenière, St-Bruno de Chamby, P.Q. 49x05

CUSNIER, L'UNION EXPERIMENTALE.—Tous les lecteurs qui nous feront tenir d'ici le 15 décembre prochain le paiement de cinq nouveaux abonnements au "Bulletin de la Ferme" recevront gratuitement, le premier avril prochain, 10 poussins d'un jour, races P. R. B. ou R. I. R. au choix. Fourni et garantis par l'Union Expérimentale des agriculteurs du Québec.

L'HOMME

Malgré son foi orgueille et son mépris des dieux, S'il n'est que ce que l'on voit, que l'homme est peu Un misérable effet qui blasphemé sa cause, de chose!

Une ombre qui gémit de la clarté des dieux.

La fourmi le vaut bien, s'il est industrieux; Qu'il se mesure en force à l'éléphant, s'il pose! Croit-il à sa beauté? qu'il regarde la rose; A sa jeunesse, hélas! le voici déjà vieux.

Mais l'immortalité par la mort le réclame: Des cendres de son corps monte au ciel une flamme Qui ne s'éteindra pas. A. Payant.

Il n'y a jamais goûté

Au catéchisme le prêtre explique que Dieu est un esprit, et un pur esprit.

—Voyons, mes enfants, le Bon Dieu a-t-il un corps comme vous?

—Non, monsieur, répondent les enfants sans aucune hésitation.

—Alors, le Bon Dieu n'a pas de bras, pas de tête, pas de bouche comme nous?

—Non, monsieur l'abbé.

—Alors, par exemple, le Bon Dieu n'aime pas les confitures, comme les petites filles?

—Non, monsieur l'abbé.

—Et pourquoi ne les aime-t-il pas?

Suzanne, triomphante, se lève, et d'un ton péremptoire:

—Parce qu'il n'y a jamais goûté!

—Joseph, il faut chauffer plus que ça...

On gèle dans cet appartement.

—Pourtant, monsieur, il y a 112 degrés.

—Vous êtes fou, je pense?

—Nulllement, monsieur... Il y a 52 degrés dans le salon et 60 dans la salle à manger!

OXYMEL (à l'Eucalyptus)

Ce nom ne vous dit peut-être pas grand chose; mais si vous employez jamais une bouteille de remède qui le porte "Jamais vous ne l'oublierez". Le bien qu'il vous aura fait vous portera à le bénir pendant le reste de vos jours.

Il n'y a pas la prétention de guérir de tous les maux, mais il en prévient plusieurs. Employé en temps, il vous évite la bronchite, peut-être même la tuberculose, et dans tous les cas soulage vos maux de gorge, votre toux et toute affection du larynx.

Doux à prendre, il ne contient aucune drogue nuisible et est recommandé par des autorités médicales. Toutes les bonnes pharmacies le vendent. Prix: 50c. par maille. 50c. F. LaRose, fabricant, 126, rue Garnier, Québec.

Consul

Avis im
priés de teni
nés peuvien
de renseigne
pondant es
tin; 3e Nos
naires, usuel
cas extraord
entre le cor
médiaire, par

A PROPOS

D.)—Q. Il y a
bis: à cette épi
précédente des bi
du contrat étai
ans, remettre a
dassant pas un
remis à l'ancie
ces minutes, i
Agés de deux
Je reus un con
contracté; cette
bis de deux a
me réclamant un
prix entre les
qu'il a reçues.
J'ai été mal
brehis; plusieurs
donner d'autres
livrés et que j'
mon troupeau.
Dans ces cir
j'ai contracté et
réclamant une di
té l'échange et q
m'avait donné

R. Il ne faut
trait fait la loi de
respondant doit
que les deux par
personne qui y
d'un an. Il pou
mais le contrat
Cependant, n
dont le créancier
son regard, dans
pas régulier que
lui ont été livrés
façon arbitraire;
la livraison faite
contrat, et il a
agir ainsi.

Mais, serait-il
notre correspond
une pareille bes
contrat absolu
Nous croyons q
pour éviter des e
S'adresser à
est clair que not
que les quinze m
et qu'il n'est pas
est faite par l'av
vrai que ces mou
ment avantageux:
vendre ou les e
à son contrat et

AUSUJET DE
Q. Il y a deux an
00, mais depuis
de \$300.00; des
annonçant la rév
pas comment par
plus conforme à
Je tiens toutefai
tion de l'évaluat
grange et une éte
terre dont nous
c'est juste pour
mille.

Dans le même
laquelle leurs
l'aveu, etc., e
augmentée.

J'ai payé les tax
tôt payer les tax
savoir la nouve
est légale et si j
d'une partie de la
payer le surplus
temps!

R. Notre corre
puis deux ans, é
sa terre; conséq
de sa propriété,
drait plus cher sa
ses qu'il ne l'aur
pourquoi s'étonn
ration municipale
évaluation de \$30
l'évaluation muni
cité 650 du Code
tio basée sur la v
Voici en effet
municipal: "Aux
trois ans, les es
"locale doivent dr

Soleil, le Vent

Ayez constan
en santé, en e
Les animaux
l'être humain
pour les chev

Recommen
guez et les op
notre brochure
vous, à

MURINI
9 Rue Ohio St.